

Certificat professionnel Conseiller en emploi accompagné **Dépôt de certification auprès de France compétences en cours**

CONTEXTE DE LA CERTIFICATION PORTEE PAR LE CFEA

L'Emploi Accompagné est une pratique récente en France. Elle est encadrée par le Code du travail, depuis la loi dite « EL KOMRI d'août 2016 ». A compter de 2017, l'emploi accompagné conventionné a connu une forte progression nationale : en 2018 : 1466 accompagnements, pour 7700 en décembre 2022. Le gouvernement a annoncé un objectif de 10.000 personnes accompagnées en 2023. Cela implique à minima un encadrement par 600 professionnels de l'emploi accompagné.

Dès 2018, le CFEA, s'est investi pour soutenir la montée en compétence de ces professionnels (formations), pour constituer cette nouvelle communauté de professionnels (Groupes d'Echanges de Pratiques).

Cette montée en charge de l'emploi accompagné en France génère des attentes sociopolitiques importantes.

Au regard des enjeux du métier de conseiller en emploi accompagné, de ses dimensions novatrices, et des compétences spécifiques associées, le CFEA a engagé les démarches auprès de France Compétences afin d'inscrire le certificat de conseiller en emploi accompagné au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Une réponse de France Compétences est attendue à la fin du premier semestre 2023. Dans la perspective d'une réponse positive, le CFEA serait alors le certificateur de ce titre.

1. OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

- **Assurer l'acquisition de compétences** par les professionnels engagés dans cette profession émergente.
- **Favoriser le recrutement** des professionnels qualifiés par les structures porteuses de l'emploi accompagné dans chaque département.
- **Répondre à la commande des pouvoirs publics** en contribuant à une offre « Emploi Accompagné » qualitative.
- **Faire reconnaître ses savoir-faire spécifiques à l'emploi Accompagné** et soutenir l'attractivité de ce métier émergent.

Ce métier mobilise des **pratiques novatrices** et nécessitant des **compétences spécifiques** non encore intégrées dans des certifications apparentées. Ces compétences sont relatives aux missions d'**accompagnements en entreprises**, aux accompagnements à **durées non prédéterminées**, à une **approche multidimensionnelle** de la situation des personnes, à la prise en compte et au **respect des attentes des personnes**.

2. ACTIVITES VISEES

2.1. Missions du conseiller en emploi accompagné

Le conseiller en Emploi Accompagné apporte un soutien sur mesure à des personnes en situation de fragilité du fait ou non d'un handicap, en vue de leur permettre d'accéder, de se maintenir et d'évoluer dans un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Ses actions comprennent la mise en œuvre d'un appui et d'un accompagnement à l'activité professionnelle (à la fois de la personne et de ses partenaires ou employeurs), tout au long du parcours professionnel et sans durée d'accompagnement pré déterminée. Le soutien est global et il vise la résolution des problématiques de la vie professionnelle et de celles de la vie sociale, de la santé, de la mobilité, etc., quand ils concourent à l'accès à la vie professionnelle.

Il mobilise la collaboration de tous les acteurs des champs sociaux, de santé, de la formation et des parcours professionnels pour contribuer à cet objectif. Ces actions reposent sur le concept du «développement du pouvoir d'agir» de la personne, des conseillers en emploi accompagné, des partenaires et des acteurs mobilisés. L'intensité de l'accompagnement est adaptée en permanence (d'un soutien intensif à une veille). Il doit faire preuve d'une importante réactivité, d'une grande créativité et imaginer des schémas qui sortent des sentiers battus.

2.2. Les activités du conseiller en emploi accompagné

Évaluation individuelle globale et multidimensionnelle de et avec la personne au regard de son insertion professionnelle

- Analyse des attentes, des besoins, de la motivation de la personne, au regard de son entrée dans le dispositif.
- Analyse de la situation multidimensionnelle de la situation de la personne : ressources, santé, logement, social, autonomie, communication, accessibilité numérique, mobilité etc.
- Identification des partenaires déjà mobilisés ou à mobiliser.
- Recueil du parcours éducatif et professionnel de la personne en prenant en compte ses désirs, souhaits, ses projections et pistes de projet professionnel si elles existent.
- Définition d'un rythme et de modalités d'accompagnement.

Accompagnement dans la co-définition du projet professionnel et dans la recherche d'emploi

- Étude du projet professionnel s'il existe.
- Identification des besoins et des étapes nécessaires à la définition du projet professionnel. Identification des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé dans le cadre du projet professionnel.
- Si besoin, identification de la formation nécessaire et vérification de son accessibilité en fonction des besoins de la personne et le cas échéant mise en place des adaptations ou des moyens de compensation nécessaires.
- Accompagnement de la personne sur le terrain dans différentes étapes de la définition du projet professionnel et de la recherche : entretiens, journées d'accueil, entrée en formation, salons de l'emploi, essais en entreprise (permettant d'analyser plus finement les besoins sur le poste de travail et au sein d'un collectif de travail, et de construire les compensations nécessaires à l'exécution des tâches) etc.

- Accompagnement dans la méthodologie de recherche d'emploi en fonction des besoins. Identification, mobilisation et coordination des partenaires du projet professionnel.

Accompagnement des communautés de travail impliquées au cours du parcours professionnel de la personne

- Mobilisation des employeurs pour le recrutement des personnes.
- Accompagnement de l'employeur (privé, publique) au recrutement d'une personne et à la co construction d'un emploi (co définition de poste de travail adapté, de missions...).
- Analyse de l'environnement de travail de la personne en fonction de ses besoins, de ses attentes et celles de l'entreprise.
- Identification, mobilisation et coordination des partenaires tout au long du parcours professionnel. Définition des adaptations, mobilisation de ressources, de partenaires et de toute action nécessaire à l'exercice professionnel de la personne en entreprise ou en tant que travailleur indépendant.
- Accompagnement dans les relations inter personnelles, sensibilisation de la communauté de travail (employeur, manager, collectif de travail, clients, fournisseurs, etc.)
- Mise en œuvre, d'un suivi, de temps d'observation, d'évaluations et de réajustements réguliers des actions d'accompagnement.

Accompagnement de la personne tout au long de son parcours professionnel (vers, dans, entre emploi) autant que de besoin pour une durée non prédéterminée

- Identification et co-définition des besoins en lien avec la vie professionnelle ou quand ils concourent à celle-ci. (Sociale, de la santé, de la mobilité, etc.)
- Mise en œuvre de l'accompagnement grâce à des entretiens individuels, à la création d'outils sur mesure, à des ateliers collectifs et à des appuis in situ (environnement professionnel, social, santé, etc.), visant le développement du pouvoir d'agir.
- Identification, mobilisation et coordination des partenaires, institutions et des proches (les proches aidants, famille, amis, pairs, etc.) concourant à la vie professionnelle de la personne.
- Mise en œuvre, d'un suivi, d'évaluations et de réajustements réguliers des actions d'accompagnement.

3. LES COMPÉTENCES ATTESTÉES

3.1. Bloc de compétences 1

Procéder à l'évaluation individuelle globale et multidimensionnelle de et avec la personne au regard de son insertion professionnelle et l'accompagner tout au long de son parcours professionnel (vers, dans, entre emploi) autant que de besoin pour une durée non prédéterminée

Compétences :

- Etablir une relation de confiance avec la personne
- En utilisant les techniques adaptées, conduire un entretien permettant d'identifier les éléments nécessaires à son entrée dans le dispositif en relevant des besoins, des attentes, des motivations, situation multidimensionnelle, parcours, projets.

- En fonction des éléments collectés auprès de la personne, et mobilisant ses connaissances des handicaps, des acteurs et institutions sociaux, médico-sociaux, de la santé, du logement, identifier et mobiliser les partenaires concourant à l'accompagnement multidimensionnel de la personne.
- En fonction des besoins et attentes, et des éléments collectés, proposer un rythme et des modalités qui correspondent aux souhaits et possibilités de la personne.
- En s'appuyant sur la connaissance des besoins de la personne dans les domaines professionnels, sociaux, de la santé, de la communication, de la mobilité, etc. Identifier avec la personne les actions à mener directement auprès d'elle et les partenaires à mobiliser.
- En s'appuyant sur les besoins de la personne, mobilisant les outils, supports, techniques d'accompagnement individuelles et collectives, co définir avec la personne et mettre en place un accompagnement adapté tout en visant le développement de son pouvoir d'agir.
- En fonction des besoins de la personne dans le cadre de son parcours professionnel, co identifier, mobiliser et coordonner les partenaires concourant à sa vie professionnelle.
- En cas de situation complexe personnelle dans le cadre du parcours professionnel, analyser la situation de façon objective et méthodique et proposer une remédiation adaptée soit par intervention directe, soit par mobilisation d'un ou plusieurs tiers, en associant le plus possible la personne et analyser les résultats de l'action.
- Évaluer en continu le déroulement de l'action et proposer régulièrement des évolutions de l'accompagnement

3.2. Bloc de compétences 2

Accompagner la personne dans la co définition du projet professionnel et dans la recherche d'emploi

Compétences :

- En s'appuyant sur la connaissance de l'environnement professionnel, du marché de l'emploi et des métiers, identifier avec la personne les différentes actions à mener pour concrétiser son projet professionnel.
- À partir de l'analyse des compétences nécessaires à développer pour le projet professionnel visé, des besoins en accessibilité, compensation ou adaptation, définir avec la personne le parcours de formation et de développement des compétences et l'accompagner sur toutes les étapes nécessaires. En s'appuyant sur les techniques de recherche d'emploi, accompagner la personne dans les différentes phases de recherche, y compris in situ.
- En fonction du projet, des besoins de la personne, de son environnement, identifier, mobiliser et coordonner les partenaires nécessaires relevant du social, du médico-social, de l'entreprise, des services publics d'aide à l'emploi, de formation, etc.

3.3. Bloc de compétences 3

Accompagner les communautés de travail impliquées au cours du parcours professionnel de la personne sur le long terme

Compétences :

- En s'appuyant sur la connaissance de l'environnement économique de son territoire, en mobilisant des techniques d'animation de réseau, et de communications adaptées, identifier, mobiliser des employeurs susceptibles d'intégrer une personne avec handicap.

- En s'appuyant sur la connaissance des particularités de la personne, son projet, définir avec l'employeur les adaptations, les mobilisations de ressources, de partenaires et d'actions nécessaires à l'exercice professionnel de la personne en lien avec le poste visé.
- A partir de ses connaissances de la personne et de ses besoins, de sa connaissance du milieu professionnel, de ses enjeux, sensibiliser et accompagner dans la durée la communauté de travail dans le parcours professionnel de la personne selon une approche systémique, et réguler les interactions sociales et cela autant que de besoins.
- En cas de situation complexe, ou de situation de crise, intervenir en mobilisant des techniques de remédiation adaptées, selon une approche systémique.
- En fonction de l'employeur, de la communauté professionnelle, de la nature du poste, des besoins de la personne, identifier, mobiliser et coordonner les partenaires concourant à l'adaptation, compensation, nécessaires à l'exercice professionnel.

4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dossier professionnel complété d'un entretien oral pour les blocs 1 et 3 dossiers professionnels pour le bloc 2.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

- Pour obtenir la certification de Conseiller en emploi accompagné, il faut valider chacun des trois blocs de compétences.
- Ces blocs de compétences peuvent être validés soit dans le cadre de la formation, soit par validation des acquis, soit par équivalence ou par combinaison des deux modalités
- Les blocs de compétences sont acquis à vie

CERTIFICATION

Par la voie de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience en 2021, 11 professionnels ont obtenu la certification et 13 en 2022.

FORMATION ET VAE

La formation permettant d'obtenir le Certificat de Conseiller en emploi accompagné sera proposée par le partenaire Formavision à compter du dernier trimestre 2023.

La formation d'une durée de 155h, s'étend sur 10 mois. Elle comprend une période de stage pour les personnes qui ne sont pas en poste.

Des dispenses de parcours sont proposées en fonction des pré requis des stagiaires.

Un accompagnement VAE sera proposé fin 2023.

La structure de la formation est la suivante :

